

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1983.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique.

Par M. Claude HURIET,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par Mme Martine Frachon, député, sous le numéro 1898.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Claude Evin, député, président ; Jean-Pierre Fourcade, sénateur, vice-président ; Mme Martine Frachon, député, M. Claude Huriet, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Jean-Pierre Le Coadic, Robert Le Foll, Jean-Paul Fuchs, Mme Muguette Jacquaint, M. Etienne Pinte, députés ; MM. André Rabineau, Jean-Pierre Cantegrit, Franz Duboscq, Charles Bonifay, Mme Cécile Goldet, sénateurs.

Membres suppléants : M. Jean Laborde, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-André Oehler, Clément Théaudin, Joseph-Henri Maujoui du Gasset, Roland Renard, Mme Hélène Missoffe, députés ; MM. Pierre Louvot, Jean Madelain, Jean Béranger, Henri Portier, Gérard Roujas, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Olivier Roux, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1718, 1801 et in-8° 464.

2^e lecture : 1884.

Sénat : 1^{re} lecture : 74, 118 et in-8° 37 (1983-1984).

Congés vacances. — Congé pour la création d'entreprise - Congé sabbatique - Emploi - Entreprises - Salarié - Code du travail.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 14 décembre 1983, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président de l'Assemblée nationale et à M. le Président du Sénat que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires :

pour l'Assemblée nationale :

M. Claude Evin, Mme Martine Frachon, MM. Jean-Pierre Le Coadic, Robert Le Foll, Jean-Paul Fuchs, Mme Muguette Jacquaint, M. Etienne Pinte.

pour le Sénat :

MM. Jean-Pierre Fourcade, André Rabineau, Jean-Pierre Cantegrit, Franz Duboscq, Charles Bonifay, Mme Cécile Goldet, M. Claude Huriet.

Membres suppléants :

pour l'Assemblée nationale :

M. Jean Laborde, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-André Oehler, Clément Théaudin, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Roland Renard, Mme Hélène Missoffe.

pour le Sénat :

MM. Pierre Louvot, Jean Madelain, Jean Béranger, Henri Portier, Gérard Roujas, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Olivier Roux.

La Commission s'est réunie le 16 décembre 1983, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. André Rabineau, doyen d'âge.

Elle a désigné :

M. Claude Evin, en qualité de président, et M. Jean-Pierre Fourcade, en qualité de vice-président.

Mme Martine Frachon, pour l'Assemblée nationale, et M. Claude Huriet, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs du projet de loi au nom de la commission mixte paritaire.

Après l'intervention de M. Claude Huriet, de Mme Martine Frachon, de MM. Jean-Pierre Fourcade, vice-président, André Rabineau, Jean-Pierre Le Coadic et Claude Evin, président, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle n'était pas en mesure de parvenir à l'adoption d'un texte commun pour les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique.